

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 JUN 2015**

Délibération
n° 2015.06.169

**Transports en
commun : prise en
charge par le
GrandAngoulême des
déplacements en
juillet et août pour les
enfants de 16 ans et
moins**

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Annie MARC

Absent(s) :

Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, François ELIE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015

**DELIBERATION
N° 2015.06.169**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**TRANSPORTS EN COMMUN : PRISE EN CHARGE PAR LE GRANDANGOULEME DES
DEPLACEMENTS EN JUILLET ET AOUT POUR LES ENFANTS DE 16 ANS ET MOINS**

Pour permettre aux enfants de 16 ans et moins du GrandAngoulême, quel que soit le revenu de la famille, de se déplacer facilement sur l'ensemble du territoire communautaire et donc d'accéder aux équipements de loisirs situés sur l'agglomération, il est proposé la mise en place d'un ticket été gratuit valable du 1^{er} juillet au 31 août 2015.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), partenaire de cette opération, enverra un courrier à chaque famille susceptible de bénéficier de cette gratuité, c'est à dire pour les enfants remplissant les conditions d'âge soit 16 ans et moins au 1^{er} juillet. Ensuite les familles devront se présenter à la mairie de leur domicile munies de ce courrier, d'une pièce d'identité (carte d'identité ou livret de famille) et d'une photo d'identité pour retirer un « ticket été ». Les enfants devront composer le ticket à chaque montée dans les bus de la STGA et être munis d'un justificatif d'identité.

Dans un contexte économique et social difficile, l'accès aux loisirs est relégué en dernière position dans le budget des ménages. C'est pourquoi, le GrandAngoulême souhaite participer à l'épanouissement et au divertissement des plus jeunes en complétant l'accompagnement de la gratuité faite sur Nautilus et la piscine de La Couronne par la gratuité de l'accès au réseau de transport urbain et en proposant des mesures adaptées et justes.

La mobilité des jeunes est une priorité car elle participe à leur épanouissement et à leur responsabilisation. C'est là, notre conception de la jeunesse. Enfin, par cette politique, GrandAngoulême souhaite et espère aussi donner de plus en plus le goût du transport en commun aux jeunes. Car, si l'avènement d'une société décarbonnée est nécessaire, c'est avant tout pour laisser aux jeunes générations un monde où la vie restera possible.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 18 juin 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER la mise en place d'un « ticket été » valable du 1^{er} juillet au 31 août 2015 pour les enfants de 16 ans et moins domiciliés sur le GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

26 juin 2015

Affiché le :

26 juin 2015